

EXTRAIT DU REGISTRE DES DU SYNDICAT MIXTE DE L'ARGENS

SEANCE DU VENDREDI 8 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Conseil syndical régulièrement convoqué le lundi quatre décembre, n'ayant pas valablement délibéré faute de quorum, celui-ci reconvoqué dans les délais légaux selon le code général des collectivités territoriales, s'est réuni sans condition de quorum le vendredi huit décembre, Communauté de Communes Cœur du Var, quartier Précoumin au Luc-en-Provence, sous la présidence du Président Monsieur Didier BREMOND.

Nombre de Membres		
En exercice	Présents à la séance	Qui ont pris part à la délibération
74	15	15

Objet de la délibération :

Autorisation du Président à déposer les demandes de subvention pour l'ensemble des actions du PAPI sous la Maitrise d'ouvrage du SMA dans le cadre de l'avenant n°2 sur la période 2022-2025.

PRESENTS :

Pour la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte : Patrick Bonnet, Didier Brémond, Olivier Hoffmann, Jacques Olès, Jacques Paul, Claudine Vidal

Pour la Dracénie Provence Verdon Agglomération : Alain Caymaris, Cédric Dubois, Valérie Marcy, Jean-Pierre Souza.

Pour la Communauté de Communes Cœur du Var : Jean-Louis Portal, Yannick Simon

Pour la Communauté de Communes Provence Verdon : Dominique Richard, Bernard de Boisgelin

Pour la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon : Patrick Vincentlli

Pour la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez : Laurent Giubergia.

ABSENTS EXCUSES :

Pour la Dracénie Provence Verdon Agglomération : Claude Alemagna, Carine Alsters, Serge Baldecchi, Liliane Boyer, Christophe Carrière, Bernard Chilini, Albert David, Nathalie Gonzales, Raymond Gras, Marc Hébréard, Valérie Marcy, Hughes Martin, Claude Pianetti, Georges Rouvier, Richard Strambio.

Pour la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte : Ollivier Artuphel, Eric Audibert, Patrick Bonnet, Didier Brémond, Gilbert Bringant, David Clercx, Jean-Michel Constans, Romain Debray, Jean Degoulet, Arnaud Fauquet-Lemaitre, Jérémy Giuliano, Laurent Gueit, Jean-Luc Laumailier, Armand Morazzni, Gabriel Pich, Alain Ravanello, Nicolas Robin, Philippe Roux, Nicole Rullan, Patrice Tonarelli.

Pour la Communauté de Communes Cœur du Var : Thierry Bongiorno, Eric Collin, Jean-Michel Dragone, Dominique Lain, Jean-Luc Longour., Marjorie Viort.

Pour Esterel Côte d'Azur Agglomération : Mireille Anillo, Gilles Longo, Nicolas Marty

Pour la Communauté de Communes Provence Verdon : Stéphane Arnaud, Jean-Philippe Bersia, Nathalie Espitalier, Florent Palazolli, Franck Panizzi, Didier Vauzelle, Catherine Venturino-Gabelle.

Pour la Communauté de Communes du Pays de Fayence : Patrick Bassand, Philippe Durand-Terrasson, Jean-Jacques Forniglia, Jacques Giusti, Nicolas Martel

Pour la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon : Joannel Anglionin Rolland Balbis, Fabien Briegne, Gilbert Riboulet.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Cédric Dubois

RAPPORTEUR : Didier Brémond

Lors de sa séance du 3 mars 2016, le Conseil syndical a décidé d'autoriser le Président du SMA à déposer les dossiers de demande de subvention du PAPI complet de l'Argens et des côtiers de l'Esterel auprès des partenaires financiers du syndicat (Délibération n°2016-003). Cette délibération permettait de réduire les délais administratifs d'obtention des financements pour les 47 actions sous maîtrise d'ouvrage du SMA.

Cette délibération a été actualisée à l'issue de la signature de la convention cadre de l'avenant n°1 le 21 juillet 2022 lors de la séance du Conseil syndical en date du 30 novembre 2022 (Délibération n°2022-053).

Aujourd'hui, le PAPI complet de l'Argens et des côtiers de l'Esterel a fait l'objet d'un avenant n°2 qui a été labellisé par la Préfète coordinatrice du bassin Rhône Méditerranée le 13 septembre 2023 et dont la convention cadre a été validée par la commission permanente de la Région le 26 octobre dernier. Cet avenant a pour objet de rationaliser le programme de travaux, de développer la réduction de la vulnérabilité à l'échelle du territoire du PAPI et de renforcer les actions de culture du risque. Il permet également d'augmenter les financements de l'action 62 -Sécurisation de la zone d'activité de la Palud. Le programme a un coût égal à 98 156 938,26 € pour la période 2016-2025 et comprend 79 actions dont 54 sous maîtrise d'ouvrage du SMA.

Un avenant n°3 de modification du PAPI est par ailleurs en cours d'instruction pour intégrer la hausse des coûts liés à l'inflation.

Il est ainsi proposé d'autoriser le Président du SMA à solliciter l'Etat et la Région Sud, ainsi que l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse, le Département du Var et l'Europe pour compléter chacun des plans de financement des actions sous sa maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'avenant n°2 du PAPI.

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Le Conseil syndical après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE UN

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document en lien avec l'objet de la présente délibération.

ARTICLE DEUX

D'AUTORISER Monsieur le Président à déposer des dossiers de demande de subvention auprès de l'ensemble des partenaires financiers pour toutes les actions sous maîtrise d'ouvrage du SMA dans le cadre de l'avenant n°2 du PAPI complet de l'Argens et des côtiers de l'Esterel (2016-2025).

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0



Didier BREMOND

Président

Syndicat Mixte de l'Argens

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant le tribunal administratif de Toulon. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours gracieux proroge le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.